



CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIOR KARTING 2024

OBJECTIFS

Adaptation de la filière haut niveau française à l'évolution du karting international.

La priorité du Championnat est de pouvoir détecter les jeunes pilotes de kart à fort potentiel dans un dispositif à coût maîtrisé. Une détection efficace permettra à la FFSA de pouvoir investir sur des valeurs sûres, en s'appuyant sur des critères objectifs.

L'optimisation de cette détection conduira à une amélioration des résultats internationaux ainsi qu'à une augmentation de la présence française à l'international.

RÈGLEMENT SPORTIF

La FFSA ACADEMY organise **Le Championnat de France Junior Karting** (« le Championnat ») qui est la propriété de la FFSA. Le Championnat couronnera le pilote Champion de France Junior. Toutes les parties concernées (FFSA, Opérateur, Organismes, Officiels, Concurrents et circuits) s'engagent à observer ainsi qu'à appliquer les règles régissant le Championnat

RÈGLEMENT

1) Le texte final du présent Règlement Sportif (CIK-FIA) sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents, Officiels participant au Championnat s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales et Spécifiques applicables aux Compétitions internationales CIK/FIA, le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de l'ensemble de ces documents.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement.

PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) **Le Championnat** se déroulera sur cinq compétitions :

Date	Circuit
22 au 24 mars 2024	La Hague (50)
05 au 07 avril 2024	Le Mans (72)
24 au 26 mai 2024	Mirecourt (88)
07 au 09 juin 2024	Varenes sur Allier (03)
05 au 07 juillet 2024	Anneville (76)

5) Les compétitions comptant pour le championnat auront le statut de compétition nationale réservée.

CLASSEMENTS

6a) Le plus mauvais résultat obtenu dans les classements intermédiaires (établis à l'issue des manches qualificatives) et le plus mauvais résultat obtenu dans les classements des phases finales (pré-finale et finale d'une même compétition) seront décomptés.

6b) Un résultat nul consécutif à une disqualification ou à une non participation ne pourra pas être décompté. Le titre de Champion de France sera attribué au pilote qui aura obtenu le plus grand nombre de points sur l'ensemble des épreuves du calendrier 2024.

6c) A chaque compétition, à l'issue de chacune des manches qualificatives l'attribution de points se fera de la manière suivante :

1er 50 - 2ème 44 - 3ème 41 - 4e 38 - 5e 36 - 6e 34 - 7e 32 - 8e 30 - 9e 28 - 10e 27 - 11e 26 - 12e 25 - 13e 24 - 14e 23 - 15e 22 - 16e 21 - 17e 20 - 18e 19 - 19e 18 - 19e 17 - 21e 16 - 22e 15 - 23e 14 - 24e 13 - 25e 12 - 26e 11 - 27e 10 - 28e 9 - 29e 8 - 30e 7.

6d) A chaque compétition, le classement intermédiaire (établi à l'issue des manches qualificatives) donnera lieu à une attribution de points aux 10 premiers pilotes classés, selon le barème suivant :
10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

6e) A chaque compétition, les Pré-Finales donneront lieu à une attribution de points aux 15 premiers pilotes classés, selon le barème suivant :
15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

6f) A chaque compétition, la Finale donnera lieu à une attribution de points aux 15 premiers pilotes classés, selon le barème suivant :
25, 20, 16, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

6g) Si une course est interrompue sans pouvoir repartir et si moins de 2 tours ont été couverts, aucun point ne sera attribué. Si plus de 2 tours et moins de 75% de la distance prévue ont été couverts, la moitié des points prévus sera attribué. La totalité des points sera attribuée si 75% ou plus de la distance prévue ont été couverts.

6h) Si deux pilotes terminent la saison avec le même nombre de points, ils seront départagés selon la procédure suivante :

6i) Le titre de Champion de France et la dotation, seront attribuées au pilote ayant le plus grand nombre de 1^{ère} place :

- ⇒ Si le nombre de 1^{ère} place est identique, le titre sera attribué au pilote ayant le plus grand nombre de 2^{nde} place
- ⇒ Si le nombre de 2^{nde} place est identique, le titre sera attribué au pilote ayant le plus grand nombre de 3^{ème} place
- ⇒ Si le nombre de 3^{ème} place est identique, le titre sera attribué au pilote ayant le plus grand nombre de 4^{ème} place
- ⇒ Ainsi de suite

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

7a) Les trois premiers du Championnat seront invités à la cérémonie des Trophées du Sport Automobile.

7b) A l'issue des phases finales et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de la FFSA ACADEMY. Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie. Les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

Associé à un autre Championnat de France, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'opérateur.

A l'issue de cette cérémonie, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra sanctionner.

7c) Après l'ensemble du Championnat de France, les trois premiers recevront les dotations stipulées dans le protocole d'accord général.

CANDIDATURES DES CANDIDATS

8) Le **Championnat** est ouvert à tout pilote détenteur :

- ⇒ d'une licence nationale de karting « concurrent conducteur karting », en cours de validité,
- ⇒ d'une licence internationale de Karting « International Concurrent-Conducteur G », en cours de validité,
- ⇒ d'une licence internationale de Karting « International Concurrent-Conducteur F », en cours de validité,
- ⇒ d'une licence internationale de Karting « International Concurrent-Conducteur E », en cours de validité,

9) Le Concurrent sera **obligatoirement** le père, la mère ou le tuteur légal du Pilote.

10a) Les candidatures de participation au Championnat devront être soumises à la FFSA ACADEMY au plus tard le 8 janvier 2024 au moyen du formulaire d'engagement disponible auprès de FFSA ACADEMY et doivent être accompagnées des copies des licences et des droits d'engagement à l'ordre de la FFSA ACADEMY. Le prix de la saison est de 19 150 € H.T. Les candidats acceptés sont automatiquement admis à toutes les compétitions du Championnat et seront les seuls concurrents participant à ces compétitions. Les candidats refusés seront avisés avant le 20 janvier 2024.

Toutes les candidatures seront étudiées par la FFSA ACADEMY qui publiera la liste des pilotes acceptés, avec leurs numéros de compétition, au plus tard 15 jours après la date de clôture des engagements.

10b) A titre exceptionnel, un engagement en cours de saison à une ou plusieurs épreuves pourra être accepté par la FFSA ACADEMY. Les conditions de cette prestation seront fixées par contrat, sur la base d'une quote-part financière de 5 000 € HT par meeting de course.

Le(s) pilote(s) participant(s) à un ou plusieurs meetings du Championnat ne pourra(ont) pas prendre de point, il(s) ne pourra(ont) donc figurer au classement du Championnat de France. Il(s) pourra(ont) participer aux cérémonies de podium des courses dans le cas où il(s) figurerait(ont) dans les trois premiers.

Il(s) sera(ont) donc transparent dans le classement, en d'autres termes tous les concurrents placés derrière lui(eux) à chaque manche, remonteront tous d'une (ou plusieurs) places, dans le calcul des points.

11) Les candidatures devront comprendre :

- Une confirmation que le candidat, en son nom et celui de toute personne concernée par sa participation à la compétition, a lu et compris le code, les règlements de la FFSA, le règlement sportif, le règlement technique et s'engage à les observer ;
- Les noms, coordonnées et détails du pilote, ainsi qu'une photo passeport et la copie de sa licence ;
- L'engagement du candidat à participer à toutes les compétitions ;
- Un chèque de 2 500 Euros de caution garantissant la participation du candidat à toutes les compétitions du Championnat et la restitution du matériel utilisé, en bon état ;

En cas de non-participation du pilote à l'une des épreuves, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

Le montant de l'inscription comprend :

- ⇒ 1 kart prêt à rouler à chaque séance (hors casses) + consommables en lien avec le règlement
- ⇒ 1 combinaison et un pack vêtements identifiés FFSA ACADEMY
- ⇒ 1 emplacement dans la structure FFSA ACADEMY
- ⇒ Encadrement sportif et technique
- ⇒ Droits d'inscriptions.

12a) Un maximum de 30 pilotes sera admis. La FFSA ACADEMY pourra recruter d'autres pilotes dans le respect de l'état d'esprit du Championnat et de la limite d'âge.

12b) Les engagements seront retenus après sélection des pilotes par la FFSA ACADEMY, dans la limite des places disponibles. L'acceptation des autres candidatures se fera sur dossier par la FFSA ACADEMY.

PILOTES ADMIS

13a) Le **Championnat** est réservé aux pilotes âgés de 12 ans (âge atteint en 2024) à 15 ans (âge atteint en 2024). La FFSA ACADEMY se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier, notamment dans le but de préserver l'esprit du **Championnat**.

13b) Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler le Championnat, au plus tard deux semaines avant la date de la première compétition.

KARTS ET MATÉRIEL ADMIS

14) La compétition est réservée aux karts OKJ de la FFSA ACADEMY, tel que définis par le Règlement technique, avec les spécificités suivantes pour le moteur : carburateur sans connexions électroniques, à cuve, devant rester strictement d'origine, fourni plombé et pré-réglé par la FFSA ACADEMY.

La FFSA ACADEMY fournit tous les karts du Championnat, sur le principe d'une location « clefs en mains » pour toute la durée du Championnat.

L'ensemble du kart comprenant tous les éléments livrés par la FFSA ACADEMY ne peut subir aucune modification (à l'exception du troisième roulement d'arbre arrière, qui peut être libéré) et doit être utilisé tel que fourni. Les éléments du châssis peuvent être ajustés en utilisant uniquement les réglages mécaniques de base : largueur de voie, serrage pare-chocs arrière, palier intermédiaire. Le rapport de transmission (couronne arrière) est choisi avant chaque compétition par la FFSA ACADEMY. Les karts seront transportés et entretenus par les techniciens de la FFSA ACADEMY.

15) Chaque pilote aura le droit de présenter aux vérifications techniques le matériel suivant :

- ⇒ Nombre de châssis : 1 (celui qui aura été attribué par tirage au sort pour le Championnat)
- ⇒ Nombre de moteurs : 1 (attribué par tirage au sort aléatoire pendant les compétitions)
- ⇒ Trains de pneus slicks : de la marque prescrite pour le Championnat

Les karts devront être présentés complets (châssis, carrosseries et accessoires montés) avec le moteur, la masse totale minimum (pilote compris) : 140 kg

A partir des Essais Libres, chaque pilote pourra disposer du matériel suivant :

- ⇒ Nombre de châssis : 1 (celui marqué aux vérifications techniques)
- ⇒ Nombre de moteurs : 1 (celui marqué aux vérifications techniques)
- ⇒ Trains de pneus « slicks » : 3 (nombre maximum)

16) Châssis : OTK EXPRT

Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la direction de course ou par le collège des commissaires sportifs pourra être signalé au responsable technique, lequel sera le seul officiel habilité à autoriser ou non le remplacement du châssis accidenté par un châssis non enregistré lors des vérifications techniques et prélevé parmi les châssis de la marque correspondante initialement marqués par la FFSA ACADEMY.

La FFSA ACADEMY pourra à tout moment de la compétition inter-changer le matériel d'un concurrent (échappement, silencieux d'aspiration, arbre, accessoires) avec le matériel d'un autre concurrent ou avec du matériel de substitution équivalent tiré au sort dans le stock de la FFSA ACADEMY.

17) Moteur : Vortex OK-Junior.

La FFSA ACADEMY procédera au changement de moteurs, par tirage au sort, à l'issue de chacune des séances suivantes : essais qualificatifs, manche 1, manche 2 et pré-finale.

Les 7 premiers pilotes verront, systématiquement, leurs moteurs inter-changés avec ceux des pilotes classés à partir de la 8^{ème} position.

18a) Pneumatiques : Vega XH4 (slicks) et Vega W6 (pluie).

18b) Pour les essais libres et warm up : 1 train de pneus slicks neufs à partir de la troisième séance d'essais du vendredi + 1 train de pneus slicks usés de la compétition précédente, excepté lors de la première compétition (le train de pneus slicks de la journée de test).

18c) Pour les essais qualificatifs jusqu'à la finale : 1 train de pneus slicks neufs. Le nombre de pneus pluie est validé par le staff sportif.

18d) Trains de pneus « pluie » : Trains de pneus « pluie » neufs sur décision du staff sportif.

18e) La distribution des pneus slicks montés sur jantes sous la structure FFSA ACADEMY et aura lieu par tirage au sort.

18f) Les pneus seront stockés sous la responsabilité de la FFSA ACADEMY. Après l'attribution des pneus par tirage au sort, le numéro du pilote sera marqué sur les pneus par le staff de la FFSA ACADEMY.

18g) En cas de crevaison d'un pneu slick pendant les essais qualificatifs, les manches qualificatives ou la Pré-Finale, un pilote pourra utiliser et faire enregistrer, sous le contrôle du responsable technique, un pneu de secours (un des pneus slicks utilisé lors des essais libres).

18h) En cas de défaut technique après le montage, le staff se réserve la possibilité de changer le / (les) pneumatique(s) si une anomalie visuelle est avérée.

19) La FFSA attribuera à chaque pilote un numéro de course pour l'ensemble du championnat. Les plaques numéro (numéro noir sur fond jaune) et kits de décoration seront fournis par la FFSA ACADEMY et incluront la publicité FFSA ACADEMY. Elles seront placées selon le plan d'identification fourni dans le protocole d'accord du Championnat et ne devront subir aucune modification.

Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devront figurer à l'avant des carrosseries latérales.

CARBURANT

20) Le carburant utilisé sera uniquement celui fourni par la FFSA ACADEMY. L'huile destinée au mélange du carburant 2 temps sera fournie par la FFSA ACADEMY.

ASSISTANCE

21a) La FFSA ACADEMY assurera l'assistance technique et cette dernière sera l'unique à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré-grille. Les mécaniciens devront porter le badge ou le bracelet spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

21b) Si un pilote dispose d'une intervention de l'équipe technique de la FFSA ACADEMY sur la pré-grille ou mise en grille sur la piste, ce dernier pourra reprendre sa place dans les conditions stipulées à l'Article 2.20a G des Prescriptions générales CIK/FIA.

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

22) Article 2.14 des Prescriptions générales CIK/FIA.

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

23a) Les Compétitions se composeront d'Essais Libres, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives et de phases finales. Les horaires seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

23b) Le contrôle administratif s'effectuera le vendredi de la compétition.

23c) La manifestation débutera officiellement le vendredi à 14 heures avec les essais officiels. Aucun roulage, avec un kart de compétition ou de location, ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation sauf pour les tests collectifs organisés par la FFSA ACADEMY.

23d) Les 20 premiers pilotes au classement général du Championnat 2024 seront automatiquement qualifiés pour le Championnat de France Nationale. Au-delà de la 20^{ème} place, un pilote pourra être qualifié pour le Championnat de France Nationale en cas de désistement d'un des 20 premiers pilotes. L'attribution des ces places libres seront faites dans l'ordre de classement.

23e) Essais Libres : 3 séances d'Essais Libres sont prévues le vendredi après-midi sur une durée de 15 minutes chacune. La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité de la FFSA ACADEMY) à partir de la première séance d'essais libres est obligatoire. Les pilotes doivent avoir satisfait aux vérifications sportives et techniques.

23g) Essais Qualificatifs: Les pilotes ayant satisfait au contrôle technique sont répartis en une série. Une séance de 06 minutes est prévue. Tout pilote ayant franchi la ligne tracée à la sortie de la pré-grille sera considéré comme ayant pris le départ et son temps sera pris en compte, quelles que soient les circonstances. Tous les tours complets sont pris en compte. Le temps retenu est celui du meilleur tour effectué lors de la séance.

En cas d'ex aequo, le 2^{ème} meilleur temps accompli sera déterminant, et ainsi de suite en cas de nouvel ex aequo. La grille sera déterminée dans l'ordre des temps les plus rapides réalisés par chaque pilote.

Si aucun temps n'est pris en compte pour un pilote, il prendra le départ en fin de grille. Si plusieurs pilotes sont dans cette situation, leur position de départ sera tirée au sort.

L'ordre de départ des essais qualificatifs se fera dans l'ordre des numéros pour le premier meeting et dans l'ordre du classement du championnat pour les meetings suivants.

23h) Manches qualificatives : Deux manches qualificatives de 15 kms minimum seront courues avec tous les pilotes. Les grilles de départ de chacune des manches seront les suivantes :

- ⇒ Manche 1 : ordre de départ établi selon le classement des essais qualificatifs.
- ⇒ Manche 2 : ordre de départ selon le classement d'arrivée de la manche 1.

23i) Phases finales (Pré-Finales et Finales).

Une pré-finale de 17 kms minimum sera organisée. La grille de départ est déterminée en fonction du classement intermédiaire établi à l'issue des manches qualificatives.

Une finale de 25 kms minimum sera organisée. Les positions de départ seront déterminées par le classement de la pré-finale. Le(s) pilote(s) disqualifiés de la pré-finale ne seront pas autorisés à participer à la Finale.

Lors des phases finales, tout pilote en passe ou qui a été doublé par le pilote en tête de la course pour quelque raison que ce soit se verra présenter le drapeau bleu et rouge (double diagonale) avec son numéro. Il devra obligatoirement rejoindre le parc fermé et sera classé selon le nombre de tours qu'il aura réellement effectués.

GRILLE DE DÉPART

24) Article 2.19 des prescriptions générales CIK/FIA.

PROCÉDURE DE DÉPART

25a) Article 2.20a des Prescriptions générales CIK/FIA.

25b) Type de départ : départs lancés pour karts à prise directe, tels que définis à l'Article 2.20a des Prescriptions Générales

25c) Sur demande du Directeur de Courses, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du Pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION D'UNE COURSE

26) Article 2.21 des Prescriptions générales CIK/FIA.

REPRISE D'UNE COURSE

27) Article 2.22 des Prescriptions générales CIK/FIA.

ARRIVÉE

28) Article 2.23 des Prescriptions générales CIK/FIA.

PARC FERMÉ

29) Article 2.13 des Prescriptions générales CIK/FIA.

INCIDENTS

30) Article 2.24 des Prescriptions générales CIK/FIA.

PUBLICITÉ

31) Les pilotes participant au **Championnat** devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA ACADEMY et figurant dans le protocole d'accord général. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ACADEMY ne pourra être modifiée par les pilotes.

En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de **100 €**.
